

Discours du Premier Août 2019 – Esplanade de St-Martin

Monsieur le Président du Conseil communal,

Madame la Syndique de Vevey,

Madame et Messieurs les Syndics des communes avoisinantes,

Messieurs les Municipaux de Vevey et des communes avoisinantes

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de Vevey et des communes avoisinantes,

Monsieur l'Abbé Président de la Fête des Vignerons,

Mesdames et Messieurs les figurants dignes représentants de la Fête des Vignerons, je veux parler tout particulièrement des Cents suisses avec les Fifres et Tambours de Bâle, et des Porte-drapeaux,

Chers Confédérés,

Chers Hôtes de passage,

Cher(e)s Veveysannes et Veveysans,

Permettez-moi de vous saluer au nom de la Municipalité de Vevey en ce Premier Août d'exception alors que se déroule la Fête des Vignerons 2019.

Ne trouvez-vous pas extraordinaire de nous retrouver ici sur l'Esplanade de St-Martin, en ce point d'intersection entre le ciel et la terre, chargé d'histoire ?

Pour preuve vous pourrez découvrir tout à l'heure en visitant l'église les toutes premières tombes datant du premier millénaire, attestant de la présence des hommes en ce lieu dès cette époque.

Mais ce jour est dédié en priorité à ce pays incroyable qu'est la Confédération helvétique, à ses valeurs et donc au patriotisme, notion quelque peu mise à mal à l'ère de la globalisation¹.

Je vous propose un tour d'horizon historique en trois étapes.

Première étape :

Monsieur le Président du Conseil communal, tout fraîchement élu, vous a lu le pacte de 1291².

Même si l'on a quelques doutes sur les origines exactes de ce pacte, ce que l'on ne souligne pas assez, c'est la présence autour du Lac des Quatre Cantons, au pied du massif des Alpes, de communautés autonomes, appelées les Waldstätten³, c'est-à-dire les habitants des pays forestiers, à savoir les communautés d'Uri, Schwytz et Nidwald (vallée inférieure d'Unterwald). La vie y est rude, le sol ingrat, l'accès difficile, pour survivre l'entraide est nécessaire, ce qui contribue à un sentiment fort d'autonomie.

Ces communautés vont développer de fait un mode de gouvernance très particulier pour l'époque et, osons le mot, démocratique.

¹ Marco Polli Les incertitudes du patriotisme à l'ère de la globalisation Culture enjeu No 61 p16-17, mars 2019

² http://www.shcf.ch/cms/files/Pacte_de_1291.pdf

³ Dictionnaire historique de la Suisse Waldstätten (cantons primitifs ou forestiers) version du : 27.12.2014

Le pacte de 1291 en est l'illustration : la seigneurie n'y est que peu représentée⁴, et le pacte de Brunnen de 1315 précisera les choses : « nul d'entre nous ne reconnaîtra qui que ce soit pour son seigneur, sans le consentement et la volonté des autres ⁵».

Sont désignés responsables les hommes des vallées, s'institue une forme de conseil des anciens, « ceux dont le conseil a plus de poids », la délibération est au centre des décisions, comme vous l'avez entendu, l'accord unanime est souhaité, enfin il existe une justice indépendante pour conduire les arbitrages.

Ces communautés semblent avoir compris avant tout le monde que la liberté construite sur la toute-puissance est un leurre, que seule compte la liberté mise au service de tous, anticipant cette idée : « l'homme est certes un animal, mais un animal de nature supérieur capable de dépasser une utilité purement individuelle par son besoin de se réunir et de vivre avec les autres individus de son espèce ⁶ ».

Et vous le savez ce thème ne sera théorisé qu'au 17^{ème} siècle soit 350 ans plus tard par deux philosophes bien connus l'Anglais Thomas Hobbes et le Hollandais Baruch Spinoza⁷.

Bien plus, les Waldstätten, pour sauvegarder ce modèle de gouvernance, comprennent qu'il faut *faire alliance* pour garder les frontières. C'est ce que célèbre avant tout le pacte de 1291.

Deuxième partie, l'indépendance vaudoise et la Fête des Vignerons : nous faisons un immense saut dans l'histoire.

Si la déclaration d'indépendance est datée du 24 janvier 1798⁸, la date du 14 avril 1803, soit la date de la première réunion du Grand Conseil, est aussi célébrée comme le jour où le Canton de Vaud est légitimement reconnu comme indépendant.

La première Fête des Vignerons du 19^{ème} siècle aura lieu en 1819. Les Confrères de l'époque vont opérer une mutation considérable:

Ainsi vous les Cent Suisses et les porte-drapeaux faites votre apparition pour la première fois en 1819 dans la scénographie de la Fête.

Vous êtes ainsi « l'incarnation de l'amour de la patrie⁹ », et représentez la Suisse confédérée, vous serez rejoints « depuis 1865 (*par*) les Amis de la noce symbolisant l'amitié confédérale, amis qui portent les costumes des différents cantons suisses¹⁰ ».

⁴ Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses, vol 1 p 133, ©1982 by Edition Payot Lausanne

⁵

https://www.bing.com/search?q=pacte+de+Brunnen&form=PRCHFR&pc=EUPP_U218&httpsn=1&refig=b54793f54a344538887a452f6ee5ec91

⁶ Blandine Kriegel cite Grotius dans *Spinoza – L'autre voie*, p 110 ©Les Editions du Cerf 2018

⁷ *Léviathan* de Thomas Hobbes paraît en 1651 et le *Traité théologico-politique* de Baruch Spinoza est publié en 1676

⁸ « Le 23 janvier 1798, tard dans la soirée, le Comité central, devenu le 21 janvier l'Assemblée des députés des villes et communes du Pays de Vaud, reçoit un lettre de Ménard annonçant aux Vaudois que l'armée d'Italie les couvre et qu'il est chargé par le Directoire de les défendre contre Berne. Au même moment, un courrier apporte de Paris des exemplaires d'une brochure intitulées *Instructions pour l'Assemblée représentative de la République lémanique*, signée Laharpe et Perdonnet. Ce nom de « République lémanique » est adopté avec transport, ainsi que la cocarde et le drapeau vert qui flotte à la Palud le matin du 24(...) ». Réf. : Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud, vol 4, L'Histoire vaudoise, p 164 et suivantes. Le Canton de Vaud célèbre aussi le 14 avril 1803 date de la première réunion du Grand Conseil à l'Hôtel de Ville de Lausanne, à cette occasion, son président proclame : le Canton de Vaud légitimement formé peut entrer en délibération. Cf ibidem p 172. Pour ce discours du Premier août 2019 à forte composante « constitutionnelle », j'ai préféré mettre en évidence la deuxième date retenue par l'Histoire à propos de l'indépendance vaudoise, à savoir le 14 avril 1803.

⁹ Sabine Carruzzo-Frey en collaboration avec Fanny Abbott *La Fête des Vignerons de 1797 à 2019*, p 179 Savoir suisse. Première édition 2019 ©Presses polytechniques et universitaires romandes,

A noter également un détail frappant : les couleurs bleu blanc rouge s'imposent, alors qu'elles étaient défendues durant la période bernoise, seuls le vert et le blanc étaient tolérés¹¹.

La variété infinie des couleurs des costumes actuels permet de prendre la mesure de l'immense chemin de liberté parcouru.

Troisième partie :

La Suisse moderne ou Confédération helvétique va trouver son fondement dans la constitution de 1848, (les cantons ne sont plus indépendants mais souverains dans le cadre de la Constitution), c'est l'ouverture d'un marché commun helvétique avec l'abolition des frontières cantonales et l'apparition de la monnaie unique.

En 1874 : deuxième Constitution suisse : si les droits de l'homme par les notions d'égalité, fraternité et liberté sont toujours fortement présents, cette constitution élargit les droits populaires en introduisant le référendum facultatif, unique dans un état moderne.

Par ailleurs pendant les années qui vont suivre, la Suisse devra beaucoup batailler pour sauvegarder son indépendance, gardant à l'esprit le souci premier des Waldstätten : protéger les frontières.

Ce souci est d'ailleurs toujours très présent même prenant des formes certes différentes, à preuve un récent rapport du Conseil fédéral qui aborde de façon détaillée les menaces potentielles pour la Suisse¹².

Aujourd'hui à n'en pas douter le problème le plus important de la Suisse consiste à régler ses rapports avec l'Union européenne. C'était déjà le thème phare de l'année passée, une année plus tard, il me semble que nous n'avons pas fondamentalement évolués. Mais vous rencontrerez tout à l'heure Monsieur le Président de la Confédération, n'oubliez pas de lui poser la question !

En conclusion :

Qu'est-ce que le patriotisme à la Suisse ?

Nous avons vu que, en précurseurs, les Waldstätten ont façonné au cœur de la Suisse un modèle de gouvernance que l'on pourrait appeler proto-démocratique.

Nous avons vu qu'avec la Fête des Vignerons de 1819 la notion de patriotisme va trouver sa place dans le déroulement de la Fête, il se célébrera avec faste de génération en génération.

Mais, après bien des recherches, je me suis dit que la meilleure approche pour dire ce qu'est le patriotisme¹³ de nos jours se trouvait dans le prologue de la dernière Constitution suisse, datée du 18 avril 1999, voici ce texte – écoutez-le bien, chaque mot compte :

Au nom de Dieu Tout- puissant

Le peuple et les cantons suisses

Conscients de leur responsabilité envers la création,

Résolus à renouveler leur alliance

Pour renforcer la liberté, la démocratie, l'indépendance et la Paix

Dans un esprit de solidarité et d'ouverture au monde

¹⁰ Ibidem p 179

¹¹ Ibidem p 64

¹² Confédération suisse. *Appréciation du Conseil fédéral aux Chambres fédérale et au public du 1^{er} mai 2019* FF (feuilles fédérales) www.droitfederal.admin.ch p 3101-3110,

¹³ Marco Polli *Les incertitudes du patriotisme à l'ère de la globalisation* CultureEnJeu No 61, p16, mars 2019

Déterminés à vivre ensemble leurs diversités

Dans le respect de l'autre et de l'équité

Conscients des acquis communs et de leur devoir d'assumer leurs responsabilités envers les générations futures,

Sachant que seul est libre qui use de sa liberté

et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres arrête la constitution que voici.

Permettez-moi de répéter celle qui me tient le plus à cœur en vous renvoyant à la définition de la liberté précisée il y a un instant :

Seul est libre qui use de sa liberté !

Voici le moment des remerciements : remercions :

Pour la Fête des Vignerons, Monsieur l'Abbé Président François Margot qui a donné son accord pour que soient présents ce matin les Cent Suisses, les Fifres et Tambours de Bâle et les porte-drapeaux et bannerets.

M. Stéphane Krebs, commandant des Cent Suisses,

M. Pierre Vuille et M. Yves Crocci-Torti responsables de la Troupe des porte-drapeaux et des bannerets,

Mme Rachida Djobo qui porte fièrement la bannière de la Commune de Vevey,

La Lyre de Vevey, son président M. Pierre Dufour et son directeur M. Stéphane Pecorini,

Les représentants des sociétés locales que je ne peux tous citer nommément,

La paroisse de Vevey qui a mis à disposition l'église St- Martin

La Ville de Vevey : il faut remercier toute son administration qui a fait corps pour relever cet énorme défi que fut, qu'est et que sera encore la FEVI 2019,

Et pour la Fête patriotique, j'aimerais remercier

Anne Grobety, l'organisatrice,

Son chef l'omniprésent Grégoire Halter,

Umberto Dragone qui, avec son équipe, a mis sur pied le petit déjeuner,

Enfin Raphael Delessert notre chargé de communication à qui je repasse la parole.

Je vous souhaite une très belle journée.

Etienne Rivier, Municipal / 1.8.2019